

DEMANDE DE NIE

1. Vous RÉSIDEZ dans l'un des 14 DÉPARTEMENTS de notre circonscription consulaire ?

01 - 03 - 07 - 15 - 21 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 71 - 73 - 74

OUI

NON

2. Le motif à l'origine de votre demande de NIE suppose un SÉJOUR EN ESPAGNE DE MOINS DE 3 MOIS ?

OUI

NON

Contactez le Consulat Général d'Espagne CORRESPONDANT A VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE : www.exteriores.gob.es/es/EmbajadasConsulados/Paginas/index.aspx

3. DEPUIS VOTRE MAJORITÉ...
A) vous avez eu un PASSEPORT ou une CARTE D'IDENTITÉ ESPAGNOLS ?
ET/OU
B) vous avez été IMMATRICULÉ-E dans un CONSULAT ESPAGNOL ?

NON

OUI

Si vous allez séjourner en Espagne plus de 3 mois, vous devrez demander le NIE en Espagne, dans un COMMISSARIAT DE POLICE, service *Extranjería* (Immigration)

Vous pouvez présenter votre demande de NIE en prenant **RDV EN LIGNE**
PIÈCES À APPORTER le jour du RDV :

1^o Le formulaire EX-15
(complétez et imprimez les 2 premières pages)

2^o ORIGINAL + PHOTOCOPIE du PASSEPORT ou CNI EN VIGUEUR
(la prolongation automatique prévue par les autorités françaises n'est PAS PRISE EN COMPTE)

3^o Le formulaire 790-012
(complétez et imprimez les 2 premières pages)

4^o Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Votre dossier de nationalité doit être étudié :
ENVOYEZ LES PIÈCES SUIVANTES à : cog.lyon.nie@maec.es

1^o Copies intégrales de votre acte de naissance espagnol et de celui de chaque parent espagnol

2^o Décret de naturalisation et/ou certificat de nationalité française

3^o CNI et/ou passeport français

4^o Photocopie du dernier passeport ou DNI espagnol, si vous les avez

- Le cas échéant, l'étude du dossier de nationalité exige un délai de plusieurs jours, voire semaines.
- Pour être étudié, le dossier de nationalité doit être complet et lisible : merci de scanner les pièces demandées au format PDF (pas de photos prises par smartphone).